

**SALAIRE MINIMUM** Neuchâtel met le règlement d'application en consultation.

# C'est bien 19fr.70, tout de suite!

LÉO BYSAETH

## MONTANT CONFIRMÉ

Comme nous l'indiquions dans notre édition d'hier en exclusivité, le salaire minimum neuchâtelois ne sera pas de 20 fr. brut de l'heure, mais de 19fr.70, car les 20 fr. fixés dans la loi ont été adaptés, comme prévu dans la même loi, à l'évolution de l'Indice suisse des prix à la consommation (IPC). La confirmation est tombée hier, au cours de la conférence de presse organisée au Château par le Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS).

**Le salaire minimum évitera chaque année une dépense de deux millions de francs au titre de l'aide sociale.**



Le conseiller d'Etat Jean-Nat Karakash (au centre), était entouré de la cheffe du Service de l'emploi Valérie Gianoli (à gauche) et de Silvia Locatelli, chargée de missions. CHRISTIAN GALLEY

## EN VIGUEUR

Le DEAS a confirmé ce que nous pressentions dès le 4 août à la lecture de l'arrêt du Tribunal fédéral rejetant les recours formés contre la loi introduisant le salaire minimum neuchâtelois: la loi prend effet dès la publication du texte. En clair: tout salarié payé en dessous de 19fr.70

brut de l'heure peut revendiquer la différence entre ce qu'il a touché et cette nouvelle norme légale pour la période entre le 4 août et aujourd'hui. Et s'il n'obtient pas gain de cause à l'amiable, il peut en appeler à la justice. Mais le Conseil d'Etat compte sur un déploiement pragmatique du salaire minimum, «dans

un esprit de dialogue et de partenariat social». Ce qui induit que l'Etat ne va pas mettre en place une «police du salaire minimum.»

## QUID DES CCT?

Le chef du DEAS, Jean-Nat Karakash l'a précisé: «Le salaire minimum est aussi directement ap-

plicable pour le secteur conventionné même lorsqu'une CCT prévoit des salaires plus bas.» Avis sans frais au secteur de la coiffure (notre édition du 3 mai 2017).

## FACTURE SOCIALE

«Cet outil», rappelle Jean-Nat Karakash, «s'inscrit dans la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté et dans notre vision globale qui a pour objectif de limiter les besoins d'assistance de la population.» Même s'il est difficile, voire impossible, de connaître de manière précise l'impact du salaire minimum sur la réduction de la facture sociale, le canton estime qu'il évitera chaque année une dépense de deux millions de francs au titre de l'aide sociale.

## GUIDE PRATIQUE

Le canton a mis en ligne dès hier un «Mémento sur le sa-

laire minimum». Il est destiné tant aux employeurs qu'aux employés. Il détaille les articles de la loi et fournit des exemples pratiques de calculs permettant de savoir si oui ou non le salaire que l'on reçoit est conforme à la norme légale. On découvre ainsi que si un employé est payé 3400 fr. par mois, ce salaire peut être, selon les cas, conforme ou non conforme. Avec 3400 fr. par mois versé 13 fois, pour 182 heures mensuelles, on est dans le cadre. En revanche, s'il n'y a pas de 13e salaire, 3400 fr. par mois, c'est non conforme. Le montant du salaire horaire figurant sur la fiche de paie ne suffit donc pas à déterminer si oui ou non le salaire versé est conforme.

## RÈGLEMENT D'APPLICATION

Mis en consultation durant le mois de septembre, le règle-

## EN CHIFFRES

**2700** personnes travaillant dans le canton de Neuchâtel touchent moins de 19fr.70 par mois.

**1700** sont des femmes.

**1000** sont des hommes.

**0,17%** la part de la masse salariale globale que représente le total des hausses dues à l'introduction du salaire minimum.

**7,1 millions** de francs: la masse salariale supplémentaire versée dans le canton avec l'introduction du salaire minimum.

**2%** des bénéficiaires sont des frontaliers, ce qui reflète le fait que l'immense majorité des frontaliers travaillent dans des secteurs conventionnés.

ment d'application sera finalisé en octobre, pour une entrée en vigueur prévue le 1er novembre au plus tôt. Il définit les exceptions et les modalités de mise en œuvre. Ainsi, les salaires des personnes en formation ou en emploi d'intégration professionnelle ou ceux des jeunes travaillant pendant leurs vacances n'y sont pas soumis. Le règlement fixe aussi le montant minimum des salaires horaires des secteurs économiques échappant au salaire minimum en vertu du droit fédéral du travail: dans l'agriculture, la viticulture et l'horticulture, le salaire minimum est fixé à 17 fr., également adapté à l'IPC.

Le règlement prévoit en outre de confier le dossier salaire minimum à la Commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail (Ctrip). Elle observera, rapportera et élaborera des directives. ●

## INFO

Télécharger: Le mémento salaire minimum se trouve sur [www.ne.ch/emploi](http://www.ne.ch/emploi)

## Le syndicat Unia est sur le qui-vive

Pour veiller au respect du salaire minimum neuchâtelois, le syndicat Unia organisera des «permanences salaire minimum» gratuites. Elles se tiendront chaque semaine dès le 25 septembre de 15h à 18h, le lundi à Neuchâtel et le jeudi à La Chaux-de-Fonds. Membres ou non, tous les salariés seront reçus. Chacun pourra ainsi vérifier si son salaire correspond au nouveau minimum légal. Pour ses membres, Unia peut entreprendre des démarches pour faire rectifier les salaires au nouveau standard légal, ou pour exiger le cas échéant le paiement de la

différence entre le montant du salaire versé et le montant du salaire minimum. Ce salaire est dû rétroactivement, pour autant que l'employé présente sa revendication au plus tard au moment du départ de l'entreprise.

Unia rappelle que le salaire minimum de 19fr.70 s'entend brut. Il convient d'ajouter un supplément vacances de 8,33% pour les salariés-e-s qui ont droit à 4 semaines de vacances (ou de 10,64% en cas de 5 semaines de vacances). Les déductions sociales ordinaires s'appliquent ensuite pour arriver au salaire net. ●

**HÔPITAL NEUCHÂTELOIS** Un médecin sera formé spécifiquement dans ce but.

## Une unité de la douleur va être créée

Qui ne connaît pas, dans son entourage (chez les personnes âgées en particulier), une personne souffrant de douleurs chroniques? Du dos par exemple. A moins que ce soit vous-même qui connaissiez ce problème... Eh bien, voici une bonne nouvelle: à partir de 2019, l'Hôpital neuchâtelois (HNE) disposera d'une unité de la douleur. L'établissement pourra offrir cette nouvelle prestation – on parle d'analgésie – grâce au soutien de la fondation de l'Hôpital Pourtalès, qui va cofinancer la formation d'un médecin spécialisé dans cette discipline.

Cette opération a été lancée à l'initiative du Dr Christopher Sulzer, qui est à la fois médecin chef au sein du département

d'anesthésiologie de l'HNE et membre du conseil de la fondation de l'Hôpital Pourtalès. Cette dernière va engager 180 000 francs. Le Chuv mettra le même montant de son côté. Le médecin sera formé au sein du centre d'analgésie de l'hôpital universitaire vaudois.

### Une «surspécialisation»

«C'est une opération où tout le monde est gagnant», a commenté hier le docteur Alexandre Schweizer, chef du département d'anesthésiologie de l'HNE, à l'occasion d'une conférence de presse. Une convention a été signée avec le Chuv dans le but de préparer le futur responsable de l'unité à assurer sa tâche et à le soutenir lors du développement

des prestations d'analgésie. Par la suite, ce médecin, qui va en quelque sorte se «surspécialiser», officiera également à hauteur de 20% au sein du Chuv. Enfin, l'hôpital vaudois soutiendra la formation des soignants de l'HNE lors du développement de la future unité.

### Depuis 1808 déjà

Une bonne nouvelle pour les patients, donc: «Nous pourrions ainsi répondre à un réel besoin de santé publique», a expliqué Pauline de Vos Bolay, présidente du conseil d'administration de l'HNE. Mais une bonne nouvelle aussi pour l'hôpital cantonal, puisque la future unité sera rentable. L'occasion de signaler que l'on parle ici du domaine

ambulatoire, donc sans séjour à l'hôpital, avec remboursement par les assurances maladies (système Tarmed). Et que l'hôpital de la Providence, à Neuchâtel – groupe de cliniques privées GSMN – propose déjà un centre de la douleur.

Ce n'est pas la première fois que la fondation de l'Hôpital Pourtalès soutient financièrement une prestation hospitalière: elle le fait depuis... 1808. En plus du rendement de son vignoble de Cressier, elle peut compter sur des biens immobiliers dont le bénéfice est intégralement investi en faveur des malades. Par le passé, la fondation a par exemple financé l'installation de téléviseurs dans toutes les chambres du site de La Chaux-de-Fonds de l'HNE. ● PHO

## IMMOBILIER

### La Chaux-de-Fonds et Le Locle restent bon marché

Tout sauf étonnant. En matière d'immobilier, le prix du mètre carré n'est de loin pas identique que l'on habite dans la région zurichoise et lucernoise ou dans les Montagnes neuchâteloises. A 3250 francs l'unité, les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle figurent en bonne position dans le classement des dix districts dans lesquels les prix des appartements sont les moins élevés Seul Rarogne en Valais (2750 francs) devance les deux localités neuchâteloises.

C'est ce qui ressort d'un rapport immobilier publié par comparis.ch et l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. L'étude, qui porte sur 160 districts, synthétise les résultats de l'analyse des don-

nées de plus de 1,5 million d'annonces de vente de maisons et d'appartements parues entre 2005 et 2017 sur le moteur de recherche de comparis.ch

La ville de Lucerne affiche une impressionnante envolée du prix du mètre carré pour les appartements, qui se négocient à concurrence de 8500 francs l'unité (+82%). Dans ce hit-parade à donner le tournis, Zurich affiche le prix au mètre carré le plus élevé du pays, à 12 250 francs.

Pour acquérir une maison de 5-6 pièces, il faut sortir 2,45 millions si l'on désire s'établir à Höfe (SZ). A l'inverse, Porrentruy est la localité la moins chère (350 000 francs pour une maison). ● RÉD